

**Approbation du compte-rendu du Conseil
d'administration.**

Conseil d'administration du 7 octobre 2024

Délibération 2024/10/CA-002

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil d'administration du 8 juillet 2024.

Toulouse le 7 octobre 2024,

La Présidente de l'université Toulouse III - Paul Sabatier,

Odile RAUZY



Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

21 octobre 2024

Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 29

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Ne prennent pas part au vote : 0